CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE au Concours national de praticien des établissements publics de santé

Pour plus d'informations se référer à l'arrêté d'ouverture du concours ou à l'arrêté du 29 juin 2007 ou à la FAQ, disponibles sur le site du CNG

TYPE 1

DOSSIER ADMINISTRATIF

Sur papier

☐ Le formulaire d'inscription dûment complété et signé ;

☐ La photocopie lisible de la carte d'identité, du passeport ou du titre de séjour ;

☐ La photocopie du diplôme, certificat ou autre titre autorisant l'exercice de la profession dans le pays d'obtention ;

☐ La photocopie du diplôme ou certificat ou autre titre permettant l'exercice de la spécialité d'inscription ;

☐ La copie du document attestant de l'inscription auprès de l'ordre national des médecins, pharmaciens et chirurgiens-dentistes, mentionnant la date de la première inscription ;

☐ Les pièces justificatives attestant des fonctions exercées dans une administration, un EPS, ou un organisme à but non lucratif, mentionnant la nature des fonctions exercées, les périodes ainsi que les quotités de travail.

DOSSIER TECHNIQUE

Enregistré au format PDF sur 3 clés USB

☐ Un sous dossier « Titres et travaux » : concerne les diplômes, titres et travaux scientifiques

☐ Un sous dossier « Services rendus » : concerne l'activité professionnelle depuis l'inscription à l'ordre

Tout élément mentionné dans le dossier doit être accompagné de pièces justificatives, numérotées et récapitulées dans une liste annexée à chaque dossier.

* Le dossier technique constitue l'une des deux **épreuves** prévue, il est établi **sous votre responsabilité**.

* Aucun complément de dossier ne sera accepté après la clôture des inscriptions.

* Les **trois clés USB** doivent être envoyées dans **trois enveloppes** cachetées et affranchies au tarif en vigueur avec le dossier administratif (cf. schéma ci-après).

TYPE 2

DOSSIER ADMINISTRATIF

Sur papier

☐ Le formulaire d'inscription dûment complété et signé ;

☐ Photocopie lisible de la carte d'identité, du passeport ou du titre de séjour ;

☐ La photocopie du diplôme, certificat ou autre titre autorisant l'exercice de la profession dans le pays d'obtention ;

☐ La photocopie du diplôme ou certificat ou autre titre permettant l'exercice de la spécialité d'inscription ;

☐ La copie du document attestant de l'inscription auprès de l'ordre national des médecins, pharmaciens et chirurgiens-dentistes, mentionnant la date de la première inscription ;

DOSSIER TECHNIQUE

Enregistré au format PDF sur 3 clés USB

☐ Un sous dossier « **Titres et travaux** » : concerne les diplômes, titres et travaux scientifiques

☐ Un sous dossier « **Services rendus** » : concerne l'activité professionnelle depuis l'inscription à l'ordre

Tout élément mentionné dans le dossier doit être accompagné de pièces justificatives, numérotées et récapitulées dans une liste annexée à chaque dossier

* Le dossier technique constitue l'une des deux **épreuves** prévue, il est établi **sous votre responsabilité**.

* Aucun complément de dossier ne sera accepté après la clôture des inscriptions.

* Les **trois clés USB** doivent être envoyées dans **trois enveloppes** cachetées et affranchies au tarif en vigueur avec le dossier administratif (cf. schéma ci-après).

Les dossiers de candidature doivent être déposés ou envoyés par courrier recommandé avec AC au siège de l'ARS de votre lieu de résidence

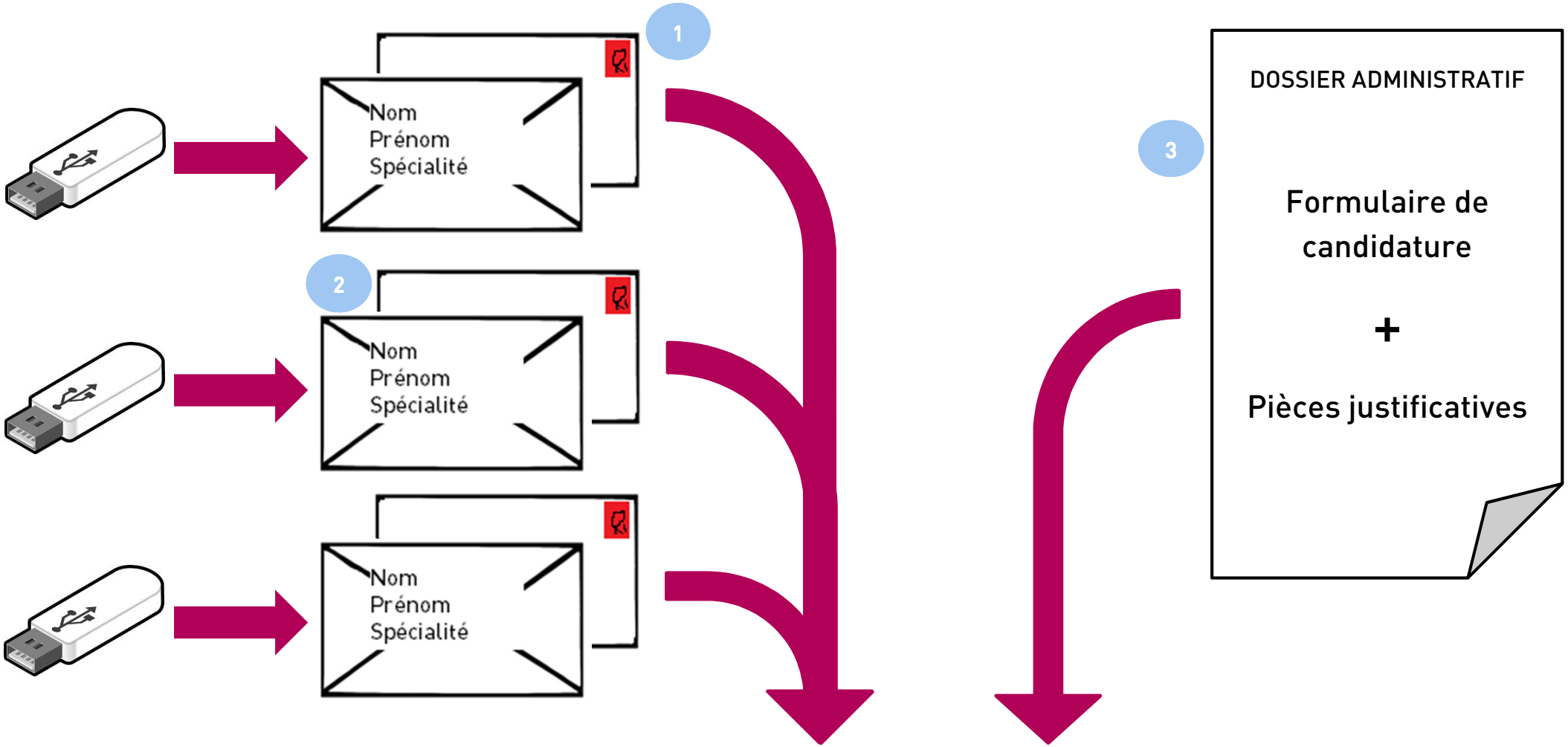

1. Affranchir les trois enveloppes sans oblitérer.
2. Privilégier des enveloppes résistantes (enveloppes à bulles ou en kraft épais…).
3. Le formulaire de candidature et les pièces justificatives doivent être sous forme papier.

RAR

Agence régionale de Santé de ……

Inscription concours PH

……

XXXXX ……

CNG
Centre National de Gestion des Praticiens Hospitaliers et des Personnels de Direction de la Fonction Publique Hospitalière